CLIC-OPTIC / OCTET LIBRE

Mentions légales

Version	Date d'effet	Langue opposable
1.11	17 novembre 2026	Français

1. Éditeur

Éditeur et responsable de traitement : Octet Libre, entreprise individuelle de Léo Clipet, exploitant le service Clic-Optic, SIREN 849 005 327, SIRET 849 005 327 00028, inscrite au Registre national des entreprises. Adresse de publication : 221 chemin de la Farigoulette, 83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, France. Contact juridique et RGPD : contact@clic-optic.com . Directeur de la publication : Léo Clipet. TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts.

Entreprise individuelle : aucun capital social ne s'applique. Les coordonnées et le régime de TVA ci-dessus sont ceux de la configuration juridique vérifiée applicable à cette version.

2. Hébergement

La vitrine est hébergée par Vercel Inc., 340 S Lemon Ave #4133, Walnut, CA 91789, États-Unis. L'application et l'API sont exploitées sur Railway Corporation, 548 Market St PMB 68956, San Francisco, CA 94104, États-Unis.

3. Contact et signalement

Pour toute question juridique, demande RGPD ou signalement de vulnérabilité : contact@clic-optic.com . Une demande relative à un patient doit en priorité être adressée à l'opticien responsable du dossier.

4. Propriété intellectuelle

Les marques, interfaces, logiciels, bases et autres contenus de Clic-Optic sont protégés dans la mesure prévue par la loi. Les droits appartiennent à Octet Libre ou à leurs titulaires respectifs. La consultation du site et le téléchargement des documents mis à disposition n'emportent aucun transfert de droits. En dehors des usages autorisés par le service et des exceptions prévues par la loi, toute reproduction, diffusion ou republication d'un contenu protégé requiert l'autorisation préalable du titulaire des droits.

Pour les catalogues et autres bases de données sur lesquels Octet Libre détient les droits de producteur, Octet Libre se réserve le droit d'interdire l'extraction ou la réutilisation de tout ou partie substantielle de leur contenu, ainsi que les extractions ou réutilisations répétées et systématiques de parties non substantielles lorsqu'elles dépassent manifestement les conditions d'utilisation normale de la base, sous réserve des exceptions légales.